

ÉTAT DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE MONDIALE 2019

Institut international du développement durable,
Bulletin des Négociations de la Terre



Édité par : Jen Iris Allan, PhD
Auteurs ayant contribué : Beate Antonich, PhD, Jennifer Bansard, Rishi Bhandary, Pamela Chasek, PhD, Natalie Jones, PhD, Faye Leone, Stefan Jungcurt, PhD, Delia Paul, Asterios Tsoumani, PhD, and Elsa Tsoumani, PhD

ÉTAT DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE MONDIALE 2019

Institut international du développement durable,
Bulletin des Négociations de la Terre

Édité par :

Jen Iris Allan, PhD

Auteurs ayant contribué :

Beate Antonich, PhD

Jennifer Bansard

Rishi Bhandary

Pamela Chasek, PhD

Natalie Jones, PhD

Faye Leone

Stefan Jungcurt, PhD

Delia Paul

Asterios Tsioumani, PhD

Elsa Tsioumani, PhD



© 2020 L'Institut international du développement durable.
Publié par l'Institut international du développement durable.

INSTITUT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Institut international du développement durable (IISD) est l'un des principaux centres de recherche et d'innovation au monde. L'Institut fournit des solutions pratiques aux défis et aux opportunités croissants à l'intégration des priorités environnementales et sociales au développement économique. Nous rendons compte des négociations internationales et partageons les connaissances acquises dans le cadre des projets de collaboration, ce qui se traduit par une recherche plus rigoureuse, des réseaux mondiaux plus solides et un meilleur engagement des chercheurs, des citoyens, des entreprises et des décideurs.

L'IISD est enregistré en tant qu'organisme caritatif au Canada et bénéficie du statut 501(c)(3) aux États-Unis. L'IISD reçoit un soutien opérationnel de base de la Province du Manitoba. L'Institut reçoit pour les projets, des fonds de nombreux gouvernements au Canada et à l'étranger, d'organismes des Nations Unies, des fondations, du secteur privé et des particuliers.

LES SERVICES D'INFORMATION DE L'IIDD

La Division des Services d'information de l'IISD (IISD RS) fournit une variété de ressources informationnelles multimédia pour les décideurs en matière d'environnement et de développement durable, y compris la couverture quotidienne des négociations internationales, des analyses et des photos. En tant qu'éditrice du Bulletin des Négociations de la Terre, la Division des Services d'information de l'IISD est reconnue pour son objectivité et pour son expertise dans le domaine de la politique internationale en matière d'environnement et de développement durable. Les divers produits fournis par les Services d'information de l'IISD en font une source d'information essentielle pour les responsables gouvernementaux, les responsables politiques et les décideurs, le personnel des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les organisations intergouvernementales, les entreprises, les milieux industriels et universitaires.

Siège social

111 Lombard Avenue, Suite 325
Winnipeg, Manitoba
Canada R3B 0T4

Tel: +1 (204) 958-7700

Siteweb: www.iisd.org

Twitter: @IISD_news

IISD Reporting Services

**Site web des Services
d'information de l'IIDD :**

enb.iisd.org

Twitter : @IISDRS

Photo de couverture :
IISD/ENB | Kiara Worth

ÉTAT DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE MONDIALE 2019

Bulletin des Négociations de la Terre

Édité par : Jen Iris Allan, PhD

Auteurs ayant contribué : Beate Antonich, PhD, Jennifer Bansard, Rishi Bhandary, Pamela Chasek, PhD, Natalie Jones, PhD, Faye Leone, Stefan Jungcurt, PhD, Delia Paul, Asterios Tsioumani, PhD, and Elsa Tsioumani, PhD

Février 2020

Table des matières

AVANT-PROPOS	6
INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1 - LES SUCCÈS DE 2019	10
CHAPITRE 2 - LES ÉCHECS DE 2019	14
CHAPITRE 3 - LES LIENS DE LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE	18
CHAPITRE 4 - LES LIENS AME-ODD	23
CHAPITRE 5 - LES PRÉVISIONS POUR 2020	29



Avant-Propos

*Elizabeth Mrema, Secrétaire exécutive par intérim,
Convention sur la diversité biologique*

Avant de commencer un nouveau voyage, il faut savoir d'où l'on part. À l'aube d'une nouvelle année, et d'une nouvelle décennie, il est utile de faire le point sur l'état de la gouvernance environnementale mondiale. Tout comme de nombreuses années dans nos efforts pour protéger l'environnement, 2019 a été une année de succès et d'échecs.

Nous avons beaucoup appris sur notre monde en 2019. Les scientifiques ont montré au monde l'étendue de l'impact humain sur les espèces, les océans, les terres et le climat. Les messages ont été très clairs. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a averti qu'un million d'espèces sont aujourd'hui menacées d'extinction. Ce message, et d'autres, étaient un signal d'alarme pour le monde entier, lancé par ceux, notamment les jeunes, qui ont défilé dans les rues du monde entier pour exiger une action concertée.

La science a également mis en évidence les liens entre les différents écosystèmes. La manière dont nous gouvernons l'environnement doit être tout aussi holistique et intégrée. Ce que nous faisons pour protéger les espèces en danger peut avoir des conséquences sur l'agriculture, le changement climatique et la santé des océans. Pourtant, nous sommes nombreux à travailler sur une, peut-être plusieurs questions. Se tenir au courant de ces évolutions dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) constitue un véritable défi. Nous espérons que cette publication pourra contribuer à susciter des idées sur les solutions à envisager. Elle distille les événements et les inter-liens qui ont façonné la gouvernance environnementale mondiale en 2019.

2019 a été une année charnière pour la gouvernance de la biodiversité. Les discussions ont démarré sur le cadre mondial de la biodiversité post-2020. Les pays ont pris les premières mesures pour identifier les futures priorités en matière de protection de la biodiversité, et la manière dont cela sera fait. La nature était dans l'esprit de beaucoup tout au long de l'année. Les solutions basées sur la nature pour aider à inverser la courbe de la perte de biodiversité se sont hissées au cœur des discussions sur le changement climatique et des communiqués du G7.

2020, la Super Année de la biodiversité dont le point culminant sera la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité, espère entrer dans l'histoire. Travaillant sous le thème "Civilisation écologique : bâtir un avenir commun pour toute vie sur Terre", les pays devraient adopter un cadre de travail nouveau, transformateur et novateur, pour gérer la biodiversité. Il s'agira d'un effort commun pour protéger l'avenir de la nature, de la planète et de toutes les personnes qui y vivent.

L'équipe du Bulletin des Négociations de la Terre a une vision unique de la gouvernance environnementale mondiale. Depuis vingt-sept ans, elle fait office de rapporteur neutre, documentant nos délibérations pour le public et pour nous-mêmes. Leur travail dans le cadre de nombreux processus de négociation différents alimente cette publication. L'équipe du BNT voit les tendances se développer dans la gouvernance environnementale au fur et à mesure qu'elles évoluent. J'espère que cette publication, en indiquant où nous en sommes actuellement, nous aidera à nous lancer dans une entreprise ambitieuse de protection de la planète et du bien-être humain.

Introduction

*C'est ainsi que la décennie se termine,
sans fracas, mais sur une légère plainte..
(Avec les excuses à T.S. Eliot)*

L'année 2020 résonne bien, car elle porte la promesse d'une nouvelle décennie après avoir laissé l'ancienne derrière elle. Chaque année commence avec la possibilité d'un nouveau départ, mais porte souvent encore le bagage de l'année précédente. À l'aube de 2020, la communauté internationale est confrontée à des échéances pour le remplacement des anciens cadres et règles par de nouveaux, et pour la conclusion des négociations sur de nouveaux traités et accords.

Il est temps de faire le point sur la gouvernance environnementale mondiale au moment où le monde entre dans une nouvelle année et une nouvelle décennie. Dans ce volume, l'équipe du Bulletin des Négociations de la Terre réfléchit sur les succès, les lacunes et les tendances générales de 2019. Nous nous tournons également vers l'avenir, avec l'optimisme que l'année 2020 promet de retrouver l'élan perdu récemment.

En 2019, les scientifiques étaient des conteurs de vérité. Au cours de l'année, les organismes scientifiques internationaux ont produit une série de rapports sur le changement climatique, la biodiversité et l'environnement dans son ensemble. Chaque rapport contient des avertissements désastreux pour l'avenir de la planète en raison de l'impact du changement climatique sur la production alimentaire, de la pollution sur la santé humaine et des incursions terrestres sur les extinctions des espèces. Étant donné l'inaction historique, presque tous les systèmes de la planète sont en danger. Pourtant, en dépit des milliers de pages de preuves scientifiques, les processus

politiques intergouvernementaux restent dans l'impasse sur tant de questions. Les décideurs n'ont pas pu mettre en place le type de réponse à la mesure de la science.

La gouvernance du changement climatique a connu une année particulièrement difficile, boitant jusqu'à la fin de la décennie après l'adoption historique de l'Accord de Paris en 2015. Les demandes concernant l'ambition en matière de climat sont bruyantes et colériques. Des millions d'enfants et de jeunes, qui ont le sentiment que leur avenir a été volé, ont participé à des grèves climatiques tous les vendredis de l'année. En entendant leurs appels, 67 pays ont promis une ambition climatique plus grande lors du sommet du Secrétaire Général des Nations Unies sur l'action pour le climat prévu en septembre, mais ces pays ne représentent qu'une petite fraction des émissions mondiales. Alors que la fin de l'année approche, les gouvernements présents à la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique à Madrid (CdP25) n'ont pas réussi à lancer un appel clair à l'ambition, et n'ont pas pu s'accorder sur les règles du mécanisme de marché nécessaire pour achever le règlement de l'Accord de Paris. L'Accord de Paris débute officiellement en 2020, alors que des questions majeures se posent quant à sa capacité à catalyser l'ambition climatique et à empêcher un réchauffement climatique supérieur à 2 °C.

Il y a eu quelques points positifs au cours de l'année, car certains décideurs ont agi sur la base des vérités scientifiques. La première mesure multilatérale visant à réduire les déchets plastiques mondiaux, qui représentent des millions de tonnes chaque année, a été prise dans le cadre de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de certains déchets dangereux et sur leur élimination. En mai, les Parties à la Convention de Bâle ont convenu d'inclure les exportations des déchets plastiques mixtes, non recyclables et contaminés dans le régime de contrôle

qui exige le consentement des pays importateurs avant que les exportations de déchets puissent avoir lieu. La quatrième réunion de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a envoyé un signal fort pour que la production et la consommation de plastiques à usage unique soient réduites ou éliminées progressivement, et l'industrie des plastiques a été mise en garde. En fait, au cours de l'année, plus de 30 pays dans le monde, dont près de la moitié en Afrique, ont mis en place des interdictions sur les sacs en plastique à usage unique.

Comme nous le soulignons dans le chapitre sur intitulé "Les liens", l'année 2019 a également été marquée par une reconnaissance croissante de la nécessité d'une forme de gouvernance plus interconnectée. De plus en plus d'acteurs ont établi des liens entre les processus environnementaux et de développement durable, notamment la biodiversité et le changement climatique, les terres et le changement climatique, les océans et le changement climatique, la santé humaine et l'environnement, et l'économie, le commerce et le changement climatique. La meilleure compréhension des impacts de la dégradation des écosystèmes et du réchauffement climatique sur les économies locales et mondiales a conduit un certain nombre de sociétés multinationales et d'institutions financières à annoncer de nouvelles politiques et de nouveaux investissements respectueux du climat.

Certes, les liens entre les objectifs de développement durable (ODD) et les AME sont nombreux et complémentaires, comme nous l'espérons dans le chapitre intitulé "Liens AME-ODD". Le Rapport de 2019 sur les ODD a été publié à temps pour le sommet sur les ODD prévu en septembre. Ce rapport a mis en relief les progrès réalisés dans certains domaines essentiels, notamment la baisse de la pauvreté extrême et du taux de mortalité des moins de cinq ans, l'augmentation de l'accès à l'électricité et les efforts accrus pour lutter contre l'urbanisation, les déchets et la pêche illégale. Néanmoins, de nombreux domaines nécessitent une attention collective urgente, notamment le changement climatique, l'acidification des océans, la dégradation des terres, la faim,

l'éducation et l'égalité des sexes. Le rapport souligne également que l'objectif de mettre fin à la pauvreté extrême d'ici 2030 est compromis, puisque le monde lutte pour répondre aux privations endémiques, aux conflits violents et aux vulnérabilités face aux catastrophes naturelles.

Il est tout à fait clair que le monde a besoin d'une réponse urgente et ambitieuse pour lancer une transformation sociale et économique. Mais, en 2019, les dirigeants du monde entier semblaient détachés de la crise actuelle, lisant des déclarations qui étaient largement dépourvues de promesses significatives. Cette réaction contrastait fortement avec le verdict des personnes qui se sont levées pour protester pendant le sommet et tout au long de l'année : les dirigeants ne parviennent pas à faire face à l'urgence environnementale et de développement à laquelle le monde est actuellement confronté.

Nous entrons dans l'année 2020, une année chargée, alors que la volonté politique faiblit, que le nationalisme monte et que le soutien au multilatéralisme s'affaiblit. Le rapport se termine par un regard sur l'avenir, fournissant des détails sur l'année qui se profile à l'horizon. L'année 2020 devrait voir la conclusion des négociations et la mise en place de nouveaux outils pour traiter la biodiversité, la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales (BBNJ), et une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques après 2020. Les ODD sont à dix ans de leur date d'achèvement en 2030, et les gouvernements doivent encore relever leur ambition, en vertu de l'Accord de Paris. Des résultats positifs et tournés vers l'avenir sont essentiels, mais pas garantis.



Les Succès de 2019

Qu'est-ce que le multilatéralisme a apporté à l'environnement en 2019 ? Ce fut une année particulièrement importante pour la science, avec la publication d'un large éventail de rapports faisant autorité. Les gouvernements ont pris des mesures importantes pour lutter contre les déchets, notamment les plastiques. D'autres questions clés ont finalement été inscrites à l'ordre du jour intergouvernemental, allant des questions juridiques et culturelles telles que le régime foncier, aux nouvelles technologies comme l'information de séquençage numérique (ISN).

Les Percées dans le domaine des déchets dangereux et des plastiques

The Basel Convention on the Control of La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination reçoit traditionnellement peu d'attention. En revanche, 2019 a été l'année remarquable de la Convention.

Les Parties à la Convention de Bâle ont pris [la première mesure multilatérale sur les déchets plastiques](#). Entrant en vigueur en 2020, la décision ajoute plusieurs types de déchets plastiques à la Procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC) de la Convention. Le commerce mondial des déchets plastiques sera ainsi plus transparent et permettra aux pays en développement, actuellement aux prises avec des charges croissantes de déchets plastiques arrivant sur leurs côtes et à leurs frontières, de se prendre en main. On espère également que la nouvelle plateforme multipartite établie par [l'Assemblée des Nations Unies](#) pour l'environnement encouragera une action rapide sur les déchets plastiques et les microplastiques.

En outre, [l'Amendement de la Convention](#) relatif à l'interdiction est entré en vigueur après 24 ans.

Cet Amendement interdit aux pays développés d'exporter des déchets dangereux vers les pays en développement.

Renforcer la gestion des produits chimiques

Après 15 ans de négociations, les Parties à la Convention de Rotterdam sur la Procédure PIC pour certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international ont [adopté par vote](#), un mécanisme de conformité. Ce nouveau mécanisme aidera les Parties à combler les lacunes dans le respect de leurs obligations au titre de la convention.

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) prévoit l'élimination ou la limitation de l'utilisation de nouveaux produits chimiques, dont l'acide perfluorooctanoïque (APFO), un produit chimique industriel. Il s'agit d'un groupe de plus de 4 000 substances chimiques ayant un large éventail d'utilisations, qui vont des batteries de cuisine en téflon aux mousses anti-incendie.

La science tire la sonnette d'alarme

Les organismes scientifiques ont produit avec succès une série de rapports, chacun tirant des conclusions sombres sur le sort de la planète. Pour bon nombre, cela a conduit à la question de savoir si le système multilatéral est capable de mettre en place une réponse efficace.

La gouvernance environnementale mondiale a bénéficié des rapports historiques du PNUE, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et de l'IPBES.

- [Perspectives mondiales de l'environnement \(GEO\)](#) : [Le rapport GEO-6](#), intitulé, une Planète saine, pour des populations en bonne santé, montre que la situation

environnementale globale se détériore à l'échelle mondiale, ce qui nécessite un changement urgent et transformateur. Le rapport souligne notamment les coûts de la pollution atmosphérique pour la santé humaine, la perte d'espèces de pollinisateurs essentiels et la consommation humaine des microplastiques contenus dans les fruits de mer.

- [Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique et les terres](#) (SRCCL) : salué par bon nombre en tant que premier Rapport spécial du GIEC qui réussit à adopter une approche plus systémique pour un secteur spécifique, le rapport examine ensemble les impacts, l'atténuation et l'adaptation. Par exemple, le rapport souligne la manière dont la dégradation des terres exacerbe le changement climatique et ses impacts, et augmente la vulnérabilité face à la désertification, à l'insécurité alimentaire et à la perte de l'habitat pour les humains et les autres espèces.
- [Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans un climat en évolution](#) (SROCC) : Toujours selon une approche holistique, ce rapport documente les effets du changement climatique sur l'océan et la cryosphère, et la possibilité qu'un océan et une cryosphère en bonne santé fassent partie de l'adaptation au climat. Bien que le rapport spécial n'ait pas abordé l'atténuation (les Parties ayant décidé que cela serait hors du champ d'application), il est important dans la mesure où géographiquement, il couvre 80 % de la planète.
- [Rapport d'évaluation globale de l'IPBES sur la biodiversité et les services écosystémiques](#): [Ce rapport](#), qui couvre tous les écosystèmes terrestres (à l'exception de l'Antarctique) ainsi que les eaux intérieures et la haute mer, explore les impacts du commerce et d'autres défis mondiaux sur la nature, et évalue les

politiques, la technologie, la gouvernance, les changements de comportement, les options et les voies à suivre pour atteindre les objectifs mondiaux. Il montre que la biodiversité, parmi d'autres atouts environnementaux, continue à décliner à un rythme dramatique et que la plupart des objectifs de 2020, y compris les objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité et les ODD pertinents, tels que l'ODD 14 (vie sous l'eau) et l'ODD 15 (vie terrestre) ne seront pas atteints.

- [Le rapport de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture](#) (CRGAA) de la FAO, sur [l'état de la biodiversité mondiale pour l'alimentation et l'agriculture](#) : Ce rapport souligne que de nombreux éléments clés de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture sont en déclin, tant au niveau génétique qu'aux niveaux des espèces et des écosystèmes. Une proportion croissante de races de bétail est menacée d'extinction, tandis que la diversité des cultures dans les champs des agriculteurs est en déclin.

Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer l'impact de ces rapports scientifiques, on relève quelques signes précoces et positifs. En 2019, le Comité de la science et de la technologie de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) a [adopté](#) six décisions portant sur les orientations pour l'élaboration d'un indicateur mondial de la sécheresse, l'interface entre la science et la politique et le partage des connaissances, en s'appuyant sur les rapports d'évaluation du GIEC et de l'IPBES.

Les nouvelles questions à l'ordre du jour

Parfois, l'inscription d'une question à l'ordre du jour intergouvernemental est une victoire. L'ouverture des discussions peut, espérons-le, déboucher sur des décisions et des actions futures.

L'information de séquençage numérique (ISN)

L'ISN est devenue un sujet de discussion dans plusieurs fora liés à la biodiversité. Bien que cette terminologie n'ait pas fait l'objet d'un accord, l'ISN fait référence au contenu informatif des ressources génétiques. Les progrès de la bioinformatique permettent l'extraction, le traitement et l'échange du contenu informatif de la ressource génétique en tant que telle, détachée de la ressource génétique physique, ce qui pose des problèmes pour les cadres d'accès et de partage des avantages (APA).

Comme nous le soulignons dans le chapitre suivant, les Parties sont dans l'impasse sur cette question dans certaines instances. En particulier, cela s'avère difficile dans les discussions en cours sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des BBNJ. Cependant, [la Convention sur la diversité biologique \(CDB\) a convenu en 2018, après plusieurs années de négociations](#), d'un programme de travail sur l'ISN. Il s'agit d'un exemple intéressant de la manière dont le multilatéralisme, qui se caractérise souvent par des négociations prolongées, peut essayer de suivre le rythme des évolutions technologiques rapides.

En 2019, la CRGAA de la FAO, l'organe intergouvernemental qui se concentre sur la conservation et le partage juste et équitable des bénéfices tirés de l'utilisation durable de ces ressources, a accepté de travailler sur l'ISN. Plus précisément, [la Commission a accepté de se pencher sur les questions suivantes](#) :

- les possibilités d'innovation que l'ISN offre en matière de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ;
- les défis liés à l'accès et à l'utilisation de l'ISN ;
- ses implications pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et le partage des avantages.

S'attaquer au régime foncier et à la sécheresse

La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) "a franchi une étape audacieuse dans l'arène politiquement chargée de la gouvernance foncière", en incluant [le régime foncier comme question thématique](#). La décision d'établir l'ordre du jour s'inscrit dans la ligne de la souveraineté nationale, et encourage les Parties à reconnaître les droits d'occupation légitimes, y compris les droits coutumiers, d'une manière qui soit compatible avec les cadres juridiques nationaux. La décision encourage également les Parties à suivre les Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers, des pêches et des forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, qui ont été approuvées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Un autre résultat durement acquis de la CdP 14 en septembre 2019 a été [la création](#) d'un groupe de travail intergouvernemental sur les politiques et les mesures de mise en œuvre efficaces pour lutter contre la sécheresse dans le cadre de la CNULD. Les pays africains en particulier, cherchent à garantir que des ressources internationales suffisantes sont consacrées à cette question essentielle, en espérant que cette première étape conduise à un accord sur l'établissement d'un protocole sur la sécheresse à la CNULD.

Certes, il est trop tôt pour dire si 2020 remplira la promesse de s'attaquer à ces nouveaux problèmes. Il appartient maintenant aux dirigeants, aux négociateurs et aux agences d'exécution de faire progresser la gestion environnementale mondiale.



Les Échecs de 2019

Les négociations environnementales multilatérales sont des entreprises complexes caractérisées par des progrès graduels et des avancées majeures, mais aussi par des revers. Ici, nous faisons le point sur les principaux “échecs”.

Certains de ces échecs sont propres à des processus d’AME spécifiques, et nous examinons ci-dessous les déceptions en matière de gouvernance de climat et de la biodiversité. Mais l’année 2019 s’est déroulée dans un contexte de montée du nationalisme et d’affaiblissement du multilatéralisme. Le Japon a quitté la Commission baleinière internationale et a repris la chasse à la baleine dans ses eaux côtières. Les États-Unis ont officiellement confirmé leur retrait de l’Accord de Paris, élargissant ainsi le vide en matière de leadership dans la diplomatie climatique mondiale.

Un événement marquant de 2019 s’est produit à l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement en mars. Alors que l’Assemblée a identifié les principales priorités de l’action mondiale, elle n’a pas pu s’accorder pour démarrer les discussions sur la manière de régir la géo-ingénierie solaire et sur les technologies d’élimination du dioxyde de carbone. Une proposition suisse, inévitablement controversée, a appelé à une évaluation des cadres de gouvernance, les partisans de cette approche faisant valoir qu’une coopération mondiale est nécessaire pour gérer ces technologies de manière responsable. Que l’on considère ou non cela comme une occasion manquée, il s’agit ici d’un exemple notable d’absence d’entente sur une question émergente.

Le Blocage de l’élan pour l’ambition climatique

2019 a été une année difficile pour la gouvernance du changement climatique. L’élan acquis avec l’adoption et l’entrée en vigueur de l’Accord de Paris semble avoir été bloqué.

La [CdP 25 de la CCNUCC](#) s’est terminée dans une atmosphère de déception. Les délégués ne sont pas parvenus à un accord sur les orientations des deux mécanismes de marché prévus à l’Article 6 de l’Accord de Paris, bien que les pays vulnérables au climat aient préféré ce résultat à l’adoption d’un texte contenant des lacunes qui auraient pu compromettre l’intégrité environnementale des marchés internationaux du carbone.

Beaucoup ont déploré le fait que la CdP 25 n’ait pas non plus lancé un appel clair en faveur d’une ambition climatique. Cette situation est d’autant plus décevante que l’année 2019 a été marquée par des messages inquiétants de la science, notamment les derniers rapports du GIEC montrant que les impacts climatiques seront plus graves que prévu et que les mesures actuelles sont insuffisantes pour limiter l’augmentation moyenne de la température mondiale à 2 °C.

[Le Sommet du Secrétaire Général des Nations Unies sur l’Action climatique](#) a été également décevant sur le plan de l’ambition climatique. Plusieurs acteurs clés, dont l’Union européenne et la Chine, n’étaient pas prêts à annoncer de nouveaux engagements dans le cadre de l’Accord de Paris, invoquant des procédures nationales en cours. Bon nombre de “grands émetteurs” et de grandes économies dont les États-Unis, l’Australie, l’Arabie saoudite et le Brésil, ont brillé par leur absence sur la scène. D’autres pays, y compris le Japon et la Corée du Sud, ont ignoré les critères de l’ambition établis par le Secrétaire Général des Nations Unies pour empêcher la construction de nouvelles centrales électriques au charbon.

L’inaction climatique était l’une des raisons de l’inquiétude dans le paysage plus large des ODD. “Nous ne sommes pas encore sur la bonne voie et nous devons intensifier nos efforts”, a souligné le Secrétaire Général des Nations Unies, António Guterres, lors de

la réunion du [Forum politique de haut niveau](#) (FPHN) sur les ODD. Le rapport d'avancement sur les ODD publié en juillet a indiqué que les progrès réalisés dans le cadre des objectifs sont insuffisants et que certaines tendances concernant des cibles spécifiques des ODD vont complètement dans la mauvaise direction.

Les blocages de la biodiversité

Après six ans de négociations, les Parties au Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) n'ont pas été en mesure d'améliorer le fonctionnement du système multilatéral d'accès et de partage des avantages du Traité. Le processus de révision visait à faciliter l'accès au matériel pour la recherche et le développement agricoles, et à améliorer le partage juste et équitable des avantages découlant des transferts de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Après les progrès du groupe de travail [en juin](#), le consensus s'est effondré lors de la [réunion du Conseil d'administration tenue en novembre](#). Sur le fond, le facteur décisif de la rupture de l'Accord était le partage des avantages découlant de l'utilisation des données de séquences génétiques ou DSI. Ce fut un coup dur, compte tenu de la [décision de la CDB de 2018](#) d'aborder la question des DSI.

La Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CAAMLR) n'a pas pu accepter les propositions visant à créer des aires marines protégées dans la mer de Weddell, la péninsule antarctique et l'Antarctique oriental dans l'océan Antarctique. Cet échec est frappant pour la proposition de l'Antarctique oriental qui est aujourd'hui examinée depuis huit ans.

Les délibérations de la Conférence intergouvernementale sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des BBNJ doivent s'achever lors de la prochaine réunion en mars 2020. 2019 a marqué le [début des négociations textuelles](#) fondées sur un "avant-projet" du texte du traité. Après 15 ans dans le processus d'adoption d'un traité sur la biodiversité en haute mer, beaucoup ont estimé qu'un début de discussions

fondées sur le texte, bien qu'utile pour clarifier les positions des délégations, est un critère de réussite trop faible. Il subsiste une divergence fondamentale entre les États qui défendent le principe du patrimoine commun de l'humanité et ceux qui défendent le principe de la liberté en haute mer.

Alors que faire de ces défis ? Les observateurs des différents processus constatent de plus en plus un manque de bonne foi dans les négociations. Quelques pays semblent de plus en plus disposés à bloquer les progrès, ce qui amène certains à craindre que les progrès ne puissent être réalisés que dans le cadre de "coalitions de volontaires" ou de "diplomatie de club" plutôt que dans des fora plus inclusifs tels que l'ANUE et les AME.

Ces luttes incessantes amènent à s'interroger sur la capacité de la communauté internationale à suivre le rythme des problèmes environnementaux. L'ampleur des crises environnementales auxquelles nous sommes confrontés exige des réponses collectives. Alors que certains pays peuvent jouer un rôle clé dans la recherche de solutions, de nombreux pays sont touchés par les effets de la dégradation de l'environnement. Il est probable que le monde ait besoin, aujourd'hui plus que jamais, des AME qui fonctionnent.



Identify gaps in co...
global stocktake referred to in para...
well as possible measures and good...
international cooperation and related g...
b) Summarize key political n...
recommendations from the events referred...
action and scaling up support, in accordance...
c) Be contained in a decision for co...
declaration;

II. Sources of input

36. Agrees that sources of input for the global stocktake...
workstreams referred to in paragraph 5(b) above;

37. Also agrees that the sources of input for the global stock...
up-to-date aggregated information at a collective level on:

a) The state of greenhouse gas emissions and mitigation efforts...
including the information referred to in Article 13, paragraph 7(a), [an...
paragraphs 7, 15 and 19.] of the Paris Agreement;

b) the overall effect of their nationally determined contributions and o...
made by Parties towards the implementation of their nationally determined co...
including the information referred to in Article 13, paragraph 7(b);

c) The state of adaptation efforts, support experience and priorities, including...
information referred to in Article 7, [paragraphs 2, 10, 11 and 14, of the Paris Agreement...
and the reports referred to in Article 13, paragraph 8, of the Paris Agreement;

- d) **Option 1:** The mobilization and...
Article 2, paragraph 1(c), A...
Article 11, paragraph 3...
- Option 2:** The...
information...
Standing...

e) ... support, including information referred to in...
paragraphs 4 and 6, Article 10, paragraph 6,
paragraphs 9 and 10, of the Paris Agreement;

... assessment and overview of climate finance flows of the...
... relevant information;

(a), (g)-(j))
... technology and capacity-building gaps...
... opportunities to enhance...
... support under Article 13...

AMA.

... development, historical responsibilities, deve...
... development, including Sustainable Deve...
... opportunities in achieving low-emission and climate-r...
... considerations under the global stocktake could incl...
... information, for example, indicative and non-prescriptive...
... relating to equity, as voluntarily provided by Parties in th...
... contributions, affirming that equity relates to mitigati...

Établir des liens avec la gouvernance environnementale

Au moment où la communauté internationale s'efforce à faire face à des crises environnementales variées, les inter-liens entre les accords et les domaines concernés sont devenus plus importants. En 2019, de nombreux liens nouvellement établis, ou de plus en plus mis en avant, concernaient la vie du milieu océanique et du milieu marin. Les liens sont apparus surtout au sein de la communauté scientifique. Alors que 2019 a montré tout juste à quel point il peut être difficile de gérer les problèmes dans le cadre des accords, nombreux sont ceux qui considèrent que le fait de se concentrer sur les inter-liens entre les domaines thématiques constitue un moyen de relever l'ambition du système dans son ensemble.

Le Pacte mondial

Les pourparlers du Pacte mondial pour l'environnement visaient à rassembler les nombreux accords négociés sur des questions spécifiques. Bien que le processus ait débuté par une proposition française d'un accord juridiquement contraignant visant à combler les lacunes de la gouvernance environnementale mondiale, toute notion d'accord juridiquement contraignant est désormais exclue.

En 2019, [le Groupe de travail spécial à composition non limitée a achevé son mandat](#) et transmis des recommandations à l'Assemblée Générale, qui à son tour les enverra à l'ANUE pour examen en 2021. L'idée initiale d'un Pacte mondial juridiquement contraignant n'a pas été retenue dans les recommandations finales, en partie en raison de la réticence à revenir sur des principes de longue date du droit international, et de la crainte de la manière dont cet instrument affecterait les engagements existants.

Quoi qu'il en soit, les pourparlers ont été importants. Ils ont mis en évidence les inter-liens complexes entre différents AME, et les stratégies pour créer des liens entre différents régimes. Les discussions ont porté, par exemple, sur la nécessité de promouvoir la cohérence des politiques entre les instruments environnementaux, d'améliorer la collaboration et la coopération entre les organes directeurs et les secrétariats des AME, et de renforcer la coopération inter-institutions à l'échelle du système dans le domaine de l'environnement. La question de savoir comment gérer les inter-liens continuera à être mise en avant à mesure que le processus se poursuivra.

Océans et Climat

2019 a été l'année au cours de laquelle le lien entre le changement climatique et les océans est devenue la règle générale. Cependant, alors que la science avait établi des liens, la politique avait du mal à suivre. Le Groupe de haut niveau pour une économie durable des océans a publié le premier de ses "livres bleus" en 2019, dans lequel il met en relief les nombreux liens entre les océans et le changement climatique, notamment les océans en tant que source d'énergie renouvelable, les émissions dues au transport maritime, les effets du changement climatique sur les écosystèmes côtiers et marins ainsi que sur la pêche, et la séquestration du carbone dans les fonds marins. [Même les baleines ont été exploitées pour leur capacité à séquestrer le carbone](#). Le Rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère dans un Climat en évolution est sans doute le compte rendu qui a fait le plus autorité en 2019. Il a fourni [la base scientifique du lien entre le climat et les océans](#), qui est à la base de l'impulsion politique.

Le Chili a profité de son rôle de Président de la CdP de la CCNUCC pour rassembler les experts du climat et des océans sur la scène mondiale en déclarant la [CdP 25](#), “CdP bleue”. Malgré l’enthousiasme présidentiel, le résultat a été plutôt mitigé. La CdP a demandé à l’Organe subsidiaire chargé de fournir des conseils scientifiques et technologiques d’organiser

un dialogue en 2020 sur le changement climatique et les océans. Pour plusieurs pays, le mandat consistant à produire un rapport de synthèse n’a pas permis d’atteindre le résultat qu’ils souhaitaient, à savoir l’élaboration de recommandations et le lancement d’un programme de travail.

Figure 1. La complexité de la gouvernance des océans

La Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS) énonce les droits et les obligations des États concernant l’utilisation de l’océan, de ses ressources et la protection du milieu marin.

L’Autorité internationale des fonds marins (AIFM) organise et contrôle les activités menées dans les fonds marins, le sous-sol et le plancher océanique situés au-delà des limites des juridictions nationales.

La CDB s’applique aux processus et aux activités menées par ses Parties dans les zones situées au-delà des ABNJ. La CDB a élaboré un processus de désignation des aires marines d’importance écologique ou biologique (AMIEB), zones spéciales dans l’océan qui favorisent son bon fonctionnement.

Les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) ont des pouvoirs de gestion pour fixer les limites de capture et adopter des mesures de conservation. Certaines gèrent tous les stocks de poisson présents dans une zone spécifique ; d’autres se concentrent sur des espèces particulières très migratoires (le thon notamment) dans de vastes zones géographiques.

L’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) veille au respect des mesures de conservation et de gestion, et du code de conduite pour une pêche responsable. La FAO coordonne en outre le Programme ABNJ pour les océans communs.

L’Organisation maritime internationale est responsable de la sûreté et de la sécurité de la navigation, ainsi que de la prévention de la pollution marine et atmosphérique par les navires. Son Comité international de protection des câbles offre un forum d’échange d’informations techniques, juridiques et environnementales pour l’amélioration de la sécurité des câbles sous-marins.

Vie marine

Bien que la fragmentation de l’élaboration des politiques pour la vie marine soit un défi (voir tableau 1) et que l’instrument BBNJ ait été envisagé pour remédier à la mise en œuvre et à d’autres lacunes, les pays n’ont pas encore déterminé la manière dont le BBNJ fonctionnera et sera relié aux instruments existants. Tous conviennent que le processus BBNJ et ses résultats “[ne doivent pas saper](#)” les instruments juridiques, les cadres et les organismes mondiaux, régionaux et sectoriels pertinents existants. Mais, comme l’ont montré les négociations de 2019, les Parties ont des interprétations différentes du concept de “ne pas saper”.

Cela a des répercussions au niveau de la mise en œuvre, mais révèle également une divergence d’opinions sur le rôle du nouvel instrument BBNJ qui a été révélée en 2019. Alors que certains pays réclament un organe universel de haut niveau qui permettra une protection efficace du milieu marin, d’autres considèrent le nouvel accord comme un simple complément aux accords multilatéraux ou régionaux déjà existants.

Cette divergence soulève des questions qui nécessitent des réponses. L’identification d’une zone marine pour un outil de gestion par zone, qui a déjà été identifiée comme une zone d’importance écologique ou biologique dans le cadre de la CDB, serait-elle contraire au principe de “ne pas nuire” ? Ne devrait-on pas créer des aires marines protégées au titre de l’instrument BBNJ dans les cas où d’autres organismes mondiaux, régionaux et sectoriels pertinents existent et fonctionnent déjà?

Bien que le jury n’ait pas encore déterminé les relations entre les différents instruments multilatéraux et régionaux qui opèrent dans le milieu marin,

de nombreux [participants soulignent la nécessité d'examiner les liens de manière synergique plutôt qu'antagoniste](#). Mais, nous avons vu en 2019, des organisations qui semblaient protéger leurs mandats respectifs, et des pays leurs intérêts nationaux. En 2020, l'on espère néanmoins que, les négociations de la BBNJ pourraient offrir un espace de communication susceptible de favoriser la compréhension mutuelle vers un système holistique de gouvernance des océans.

Climat et Biodiversité

Deux des principaux AME, le climat et la biodiversité, sont devenus plus étroitement liés en 2019. Là encore, la science a joué un rôle de catalyseur. Le Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique et les terres, [publié plus tôt dans l'année](#), souligne l'interdépendance des questions. Il met l'accent sur la nécessité de cohérence et de complémentarité avec d'autres rapports récents, notamment l'Évaluation thématique de l'IPBES sur la dégradation et la restauration des sols, et le Rapport d'évaluation globale de l'IPBES sur la biodiversité et les services écosystémiques. Pourtant, l'année 2019 a montré qu'une telle coopération peut être difficile à réaliser.

Lors de la [septième réunion de l'IPBES](#), les Parties ont convenu, après de longues discussions, de demander au Secrétariat de l'IPBES d'explorer les possibilités d'activités conjointes avec le Secrétariat du GIEC. L'une des idées était la production d'un document technique sur la biodiversité et le changement climatique. L'objectif serait de soutenir et de permettre à un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 d'intégrer pleinement ces liens.

Le GIEC a examiné cette demande tout au long de l'année 2019. Lors de ses [49e](#) et [50e](#) sessions, le GIEC a exprimé son intérêt pour une collaboration avec l'IPBES, mais a conclu que la préparation d'un rapport technique conjoint serait difficile à l'heure actuelle en raison de la lourde charge de travail du GIEC. Considérant l'intérêt de surmonter le "cloisonnement bureaucratique" afin de permettre des synergies entre

le GIEC et l'IPBES, les Secrétariats prépareront une note d'information incluant les mandats et mettant en évidence les différentes options en vue d'une présentation à la GIEC-52 prévue en février 2020.

Au-delà de l'environnement

Outre les inter-liens croissants entre les AME, les problèmes environnementaux sont de plus en plus liés à des problèmes non environnementaux. En 2019, des liens se sont à nouveau tissés entre les questions environnementales et les droits de l'homme et le commerce.

S'agissant du commerce, il y a eu de plus en plus d'appels à l'utilisation des ajustements fiscaux à la frontière comme mesure pour répondre aux problèmes de compétitivité qui pourraient survenir si tous les pays ne respectent pas l'Accord de Paris. Les discussions sur les mesures commerciales pour faire progresser l'action climatique ont été conceptuelles pendant longtemps, mais la décision des États-Unis de se retirer de l'Accord de Paris a conduit à de nouvelles propositions sur la mise en œuvre des ajustements fiscaux aux frontières. Des discussions liées au commerce ont également fait surface au cours de la discussion sur l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité post-2020 dans le cadre de la CDB. Certaines Parties ont été particulièrement prudentes en ce qui concerne l'établissement éventuel de barrières non tarifaires, soulignant que la CDB n'est pas le forum approprié pour de telles discussions.

Les préoccupations relatives aux droits de l'homme sont devenues plus importantes dans les discussions sur l'environnement en 2019. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH) ont signé un mémorandum d'accord pour collaborer à la garantie du droit de vivre et de travailler dans un environnement sûr et sans risque. Les droits de l'homme ont également été [débatés lors des négociations sur le changement climatique à la CdP 25](#), en particulier dans les discussions sur l'Article 6 qui vise à finaliser les règles des marchés du carbone

dans le cadre de l'Accord de Paris, et sur le genre. Une approche fondée sur les droits est également à l'étude dans le contexte du [cadre mondial de la biodiversité post-2020](#).

Le groupe des accords sur les produits chimiques et les déchets attire de plus en plus l'attention sur les droits environnementaux. En 2019, ces efforts ont été complétés par la résolution du Conseil des droits de l'homme qui vise à protéger les droits des travailleurs exposés à des substances et déchets dangereux, et par le rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les "droits de l'homme et les substances toxiques" à l'Assemblée Générale, qui a proposé 15 Principes pour aider les États, les entreprises et d'autres, à protéger les travailleurs contre les expositions aux produits toxiques et dangereux, et à fournir des recours en cas de violations et d'abus de leurs droits.

Les inter-liens de la Gouvernance

Il est peut-être prévisible que la science identifiera les inter-liens du monde naturel alors que les réponses politiques auront du mal à suivre le rythme. Comme l'année écoulée l'a montré, l'établissement des liens (scientifiques) n'a pas été entièrement suffisant pour que le monde politique puisse progresser. Cependant, la reconnaissance de ces liens, ainsi que les progrès nécessaires, constituent au moins de petits pas vers l'amélioration du système dans son ensemble.



3
**GOOD HEALTH
AND WELL-BEING**



4
**QUALITY
EDUCATION**




5
**GENDER
EQUALITY**



6
**CLEAN WATER
AND SANITATION**



7
**RENEWABLE AND
CLEAN ENERGY**



8
**ECONOMIC GROWTH
AND INFRASTRUCTURE**



9
**INDUSTRIALIZATION,
INNOVATION AND INFRASTRUCTURE**



Liens AME-ODD

Les ODD sont porteurs d'une promesse d'intégration : rapprocher les aspirations environnementales et les aspects sociaux et économiques du développement. Un cadre unifié pour le suivi et les rapports accompagne cette vision de la durabilité.

À l'approche du cinquième anniversaire de l'adoption des ODD en 2015, ce chapitre examine dans quelle mesure les cibles sont atteintes et la manière dont les ODD ont fait progresser l'action sur les AME de manière plus générale. En 2019, il est devenu évident que les ODD commencent à servir de point de ralliement pour les problèmes mondiaux émergents.

Atteindre les cibles existantes des AME

En 2019, le FPHN des Nations Unies a examiné les ODD sur l'éducation (ODD 4), le travail décent et la croissance économique (ODD 8), la réduction des inégalités (ODD 10), l'action climatique (ODD 13), la paix, la justice et des institutions fortes (ODD 16) et les partenariats mondiaux pour les objectifs (ODD 17). Si certains pays ont fait état de progrès plus importants que d'autres, en tant que communauté mondiale, il semble que presque aucun objectif n'est en voie d'être atteint d'ici 2030 (voir tableau 1).

Comme nous l'avons mentionné parmi nos «échecs» de 2019, ce fut une année difficile pour l'action climatique. D'après les estimations de l'Overseas Development Institute, l'ODD 13 sur l'action climatique est l'un des ensembles d'objectifs les moins réalisés. Ce résultat concorde avec les messages du GIEC de 2019 montrant que l'action actuelle est insuffisante pour limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à moins de 2 °C.

Les réalisations mondiales par rapport aux autres ODD examinés cette année ont également pris du retard : le monde est confronté à une «crise mondiale

de l'apprentissage» (ODD 4) ; la corruption, la fraude fiscale et la violence demeurent des problèmes importants (ODD 16) ; et de grandes inégalités persistent, notamment en ce qui concerne l'accès aux services de santé et d'éducation (ODD 10).

En ce qui concerne l'objectif de création d'emplois décents et de croissance économique (SDG 8), le tableau est moins sombre. Des progrès évidents ont été accomplis dans l'amélioration de l'accès au marché pour les exportations des pays les moins avancés (PMA). Le PIB réel a augmenté de 4,8 % par an dans les PMA entre 2010 et 2017, ce qui reste en deçà de l'objectif de 7 % prévu d'ici 2030, mais constitue néanmoins une tendance positive.

À peine cinq ans plus tard, il est encore trop tôt pour dire si les ODD encouragent l'action dans le cadre des AME. Les ODD s'avèrent néanmoins être un cadre utile pour révéler les liens entre la durabilité environnementale, sociale et économique. Cette prise de conscience révèle la nécessité d'aborder les objectifs des AME d'une manière qui tienne également compte des réalités économiques et sociales.

Cibles des ODD sans «foyer» institutionnel unique

Certaines cibles ODD se rapportent à plusieurs AME, ou à aucun AME en particulier. Dans ces cas, les ODD ont servi à cibler et à coordonner l'action.

En 2019, ce rôle de coordination s'agissant de l'eau et de l'assainissement était évident. L'ODD 6 a fourni une structure pour le suivi et l'établissement des rapports par les Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux, notamment l'OMS, l'UNICEF et la FAO, élargissant ainsi la portée du suivi qui a eu lieu dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Parmi ces efforts :

Tableau 1. Fiche des résultats des ODD

Année	ODD examinés	Grade ODI*	Rapport 2019 des Nations Unies sur les ODD
2017	ODD 1: Éliminer la pauvreté	B	'Pas en bonne voie' – 6% de la population mondiale vivra encore dans l'extrême pauvreté en 2030, contre 10% en 2015
	ODD 2: Éliminer la faim	D	Le nombre de personnes sous-alimentées augmente, et va atteindre deux milliards de plus d'ici 2050.
	ODD 3 sur la santé et le bien-être	C	Des 'avancées significatives' dans la réduction des taux de mortalité infantile et maternelle
	ODD 5 sur l'égalité entre les sexes	E	Quelques progrès antérieurs dans le cadre des OMD
	ODD 9 sur l'industrie, l'innovation et l'infrastructure	E	L'industrialisation des PMA est trop lente pour atteindre l'objectif de 2030
	ODD 14 sur les systèmes aquatiques	F	L'acidité des océans a fortement augmenté. Mais de nombreux pays ont amélioré la qualité des eaux côtières, et la couverture des zones marines protégées relevant de la juridiction nationale a plus que doublé entre 2010 et 2017
2018	ODD 6 sur l'eau et l'assainissement	D	3 personnes sur 10 n'ont pas accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité et 6 personnes sur 10 n'ont pas accès à des installations sanitaires gérées en toute sécurité
	ODD 7 sur l'énergie	D	Quelques progrès dans l'utilisation des énergies renouvelables, mais 3 milliards de personnes dépendent du bois, du charbon, de la houille ou des déchets animaux pour la cuisine et le chauffage.
	ODD 11 sur les villes durables	F	La pollution de l'air, l'élimination des déchets, les transports publics et le logement adéquat demeurent des défis énormes.
	ODD 12 sur la consommation et la production durables (CPD)	F	La perte de biodiversité et le risque d'extinction des espèces se sont accélérés. Les zones protégées des terres, des montagnes et d'eau douce ont augmenté de plus d'un tiers.

Année	ODD examinés	Grade ODI*	Rapport 2019 des Nations Unies sur les ODD
	ODD 15 sur les écosystèmes terrestres	B	La perte de biodiversité et le risque d'extinction des espèces se sont accélérés. Les zones protégées des terres, des montagnes et d'eau douce ont augmenté de plus d'un tiers.
2019	ODD 4 sur l'éducation	C	22% des enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés. Il y a une crise mondiale de l'apprentissage.
	ODD 8 sur le travail décent et la croissance économique.	B	Le PIB réel a augmenté de 4,8 % par an dans les PMA entre 2010 et 2017, ce qui est inférieur à l'objectif de 7 %. La productivité du travail a augmenté de 2,1 % entre 2017 et 2018. Le taux de chômage mondial était de 5 % en 2018. Dans l'ensemble, les progrès sont lents et inégaux.
	ODD 10 sur la réduction des inégalités	F	'Des progrès significatifs... mais de grandes disparités subsistent en ce qui concerne l'accès aux services de santé et d'éducation et à d'autres actifs'. Quelques progrès concernant les conditions d'accès favorables aux exportations des PMA. L'inégalité des revenus est en augmentation.
	ODD 13 sur l'action climatique	F	'Les investissements dans les combustibles fossiles continuent d'être plus élevés que les investissements dans les activités liées au climat'.
	ODD 16 sur la paix, la justice et sur les institutions	C	La corruption, l'évasion fiscale et la violence demeurent des problèmes importants. Il n'y a pas de progrès substantiels.
	ODD 17 sur les partenariats	C	L'aide publique au développement (APD) a diminué de 2,7 % en termes réels à partir de 2017, en grande partie à cause de la réduction de l'aide à l'accueil des réfugiés. L'aide humanitaire a diminué de 8 % en termes réels. Moins d'aide a été accordée aux pays africains.

* basé sur le suivi d'une cible unique et représentative sous chaque ODD

- L'ONU-Eau a publié les résultats d'un dialogue public de six mois sur son premier Rapport de synthèse relatif à l'ODD 6, qui a examiné les progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la réalisation de l'ODD 6 ;
- Le PNUE, Google Earth et la Commission européenne ont lancé une plateforme ouverte de données sur les écosystèmes liés à l'eau dans le monde, en réponse à la constatation précédente du PNUE selon laquelle seulement 20 % des États membres des Nations Unies disposent des informations de base nécessaires pour une surveillance adéquate les changements dans les écosystèmes liés à l'eau (cible 6.6 de l'ODD) ;
- Le Sommet triennal de Budapest sur l'eau a identifié les actions prioritaires pour l'amélioration de la sécurité de l'eau dans le monde et les intervenants au sommet ont plaidé pour que soit accordée à l'ODD 6 une place institutionnelle dans le système des Nations Unies ; et
- L'ONU-Eau a lancé un portail de données sur l'ODD 6, qui fournit des visualisations de données et des "instantanés" sur les tendances de la performance par rapport aux indicateurs relatifs à l'ODD 6.

Questions sans objectifs internationaux convenus

Les ODD ont également servi de point de ralliement pour les questions qui n'ont ni cibles convenues dans un AME, ni une base institutionnelle dans le système multilatéral. Deux exemples de ces problèmes sont la résistance aux antimicrobiens (RAM) et les eaux souterraines.

La RAM est apparue dans l'ordre du jour mondial en 2019. La Fondation Dag Hammarskjöld a publié un rapport soulignant la pertinence de la RAM pour la réalisation des ODD et appelant à l'action dans le cadre des mesures prises par les pays pour atteindre les ODD. [Des chercheurs de la John Hopkins Bloomberg School of Public Health ont fait valoir](#) que "si les antibiotiques échouent, nous ne pourrions certainement pas atteindre l'ODD 3". Ils ont également affirmé que le Groupe d'experts et inter-institutions des Nations Unies sur les indicateurs relatifs aux ODD (GEII-ODD) a envisagé d'intégrer un indicateur lié à la résistance aux antimicrobiens proposé par l'OMS dans le cadre mondial des indicateurs relatifs aux ODD - un moyen d'intégrer les questions nouvelles dans les engagements existants relatifs aux ODD.

Alors que l'année tirait vers sa fin, l'Institut international de gestion des ressources en eau (IIGE) a lancé un appel à une action mondiale sur les eaux souterraines, soutenu par plus de 1 000 scientifiques, gestionnaires et acteurs du développement. L'appel demandait que des mesures soient prises pour respecter l'échéance de l'Agenda 2030, et soutenait que la gestion des eaux souterraines est essentielle pour garantir la réalisation de plusieurs objectifs des ODD, notamment ceux concernant l'eau potable, la sécurité alimentaire et la production d'énergie.

En dépit de la note décourageante sur laquelle 2019 a achevé son ordre du jour, les sessions du FPHN et la structure de l'IIGE-ODD ont servi avec succès de treillis pour soutenir les questions émergentes, apportant ainsi une visibilité et une certaine stabilité aux efforts de campagne autour de problèmes mondiaux moins connus et qui ne sont pas encore reflétés dans les objectifs convenus au niveau international.

Les ODD ont cinq ans

Chacun des 17 ODD a déjà fait l'objet d'un examen complet au FPHN. Le message général est que les progrès sur tous les ODD doivent s'accélérer si nous voulons atteindre les objectifs de 2030. L'année 2020 n'est pas seulement la cinquième année depuis l'adoption des ODD : en effet, les Nations Unies ont déclaré les années 2020 Décennie de l'action pour la mise en œuvre des ODD. C'est aussi l'année où l'Accord de Paris sur le changement climatique entre en vigueur et où le monde entier s'accorde sur le cadre de la biodiversité pour l'après 2020.

Si les ODD demeurent un cadre important et critique pouvant compléter la constellation mondiale des AME, les meilleurs objectifs, cibles et indicateurs sont inefficaces sans une action concrète sur le terrain. Il reste à voir si cet énorme exercice de définition d'aspirations, de normes et de standards communs commencera à montrer de plus grands signes de réussite.



Prévisions pour 2020

2020 pourrait être une année charnière: le 75^e anniversaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies et le 5^e anniversaire des ODD. Cette année détient un potentiel important de changement transformateur dans la gouvernance environnementale mondiale. Il n'est toutefois pas certain que les pays exploiteront pleinement cette possibilité. Pour certains processus, le potentiel réside dans la mise en œuvre et dans le relèvement du niveau de l'ambition ; pour d'autres, la biodiversité notamment, il existe une chance de créer des cadres entièrement nouveaux.

L'évolution de la situation en 2019 a montré que des défis importants subsistent, notamment en ce qui concerne la nécessité de surmonter la méfiance croissante d'un nombre grandissant de gouvernements à l'égard du multilatéralisme. De l'autre côté, la sensibilisation accrue du public et l'intensification des actions de la société civile, ainsi que les mouvements à la base offrent des lueurs d'espoir.

Horizon 2020 et au-delà

2020 pourrait être une année du renouveau – si les anciens processus sont remplacés par des processus nouveaux et plus ambitieux. Cela est particulièrement vrai pour les questions relatives à la biodiversité et à la gestion des produits chimiques. Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) se terminent en 2020 ; des négociations sont déjà en cours pour remplacer ces cadres.

“Super Année” pour la biodiversité

2020 sera une année particulièrement essentielle pour la gouvernance de la biodiversité. L'on s'attend à ce que lors de la 15^e réunion de la CdP (CdP 15)

à la CDB prévue à Kunming, Chine, en octobre, les Parties adoptent un nouveau cadre pour guider l'action mondiale en faveur de la biodiversité jusqu'en 2050. Avant ce “[moment de Paris](#)” pour la biodiversité, l'Assemblée Générale des Nations Unies convoquera un sommet sur la biodiversité dans l'intention de créer une dynamique politique pour les objectifs de l'après-2020. Le résultat éventuel sera important non seulement pour le régime de la biodiversité même, mais aura également des implications pour les ODD, étant donné que les ODD intègrent les Objectifs d'Aichi et leur date cible de 2020.

L'année dernière a marqué l'ampleur du défi. Les Parties n'ont pas réussi à atteindre la plupart des Objectifs d'Aichi contenus dans le Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020. Comme souligné dans une [série d'évaluations mondiales majeures lancées en 2019](#), à moins d'être inversée, la perte de biodiversité compromettra la réalisation des ODD et, en fin de compte, les systèmes de maintien de la vie sur la planète.

Sur le plan politique, les obstacles sont tout aussi importants. Les négociateurs devront démêler les questions fondamentales au cœur de la gouvernance de la biodiversité et prendre des décisions sur une [série de questions](#) concernant à la fois la nature générale et les détails du cadre post-2020, allant de la structure du document à ses éléments axés sur les résultats, et en incluant les moyens et les mécanismes de mise en œuvre, ainsi que les questions intersectorielles telles que les partenariats et l'intégration.

En même temps, les négociateurs doivent veiller à ce que la Convention et ses Protocoles conservent leur

pertinence compte tenu des progrès scientifiques et des nouvelles technologies dans le contexte général du développement durable, et catalyser un large consensus de la société sur les questions de la biodiversité. Un large éventail de questions sera mis sur la table, de la définition des objectifs aux moyens de mise en œuvre, des engagements volontaires au renforcement de la responsabilité et des mécanismes d'examen, de la lutte contre les causes profondes de la perte de biodiversité à la promotion de la justice et de l'équité dans la gouvernance de la biodiversité.

La fin d'un mandat : BBNJ

Une question en suspens concerne les liens entre les processus liés à la biodiversité. Par exemple, dans les négociations sur la biodiversité dans les BBNJ, 2020 verra la fin du mandat actuel des négociations. La dynamique attendue dans le cadre de la CDB aura-t-elle un impact positif sur les négociations sur les BBNJ? Le changement de mandat sera-t-il en corrélation avec un "changement de vitesse"? D'un autre côté, quel sera l'impact sur les négociations de la CDB, de l'échec de la révision du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages du TIRPAA? En cette année cruciale pour les négociations sur la biodiversité, cet échec va-t-il favoriser la méfiance ou renforcer l'urgence de trouver des solutions globales?

La plupart des participants soulignent qu'il sera essentiel pour son élaboration, de s'accorder sur la nature du nouvel instrument international juridiquement contraignant et sur ses relations avec d'autres instruments, cadres et organes pertinents. Sera-t-il une pièce de plus dans le puzzle complexe de la gouvernance des océans ou sera-t-il en mesure d'assurer une coordination de nature globale? Il est encore plus important de trouver un terrain d'entente sur les caractéristiques du nouvel instrument en raison des développements à venir dans les océans du monde, notamment la finalisation des règlements

d'exploitation pour l'exploitation minière en haute mer dans le cadre de l'Autorité internationale des fonds marins.

Attirer l'attention sur la gestion des produits chimiques

Les questions relatives aux produits chimiques et aux déchets sont trop souvent ignorées parmi les questions les plus médiatisées du changement climatique et de la biodiversité. Pourtant, ces petites conventions ont donné lieu à plusieurs des "succès" les plus significatifs de 2019. Les produits chimiques sont partout, allant des cosmétiques aux ordinateurs, en passant par les mousses anti-incendie et les aliments.

L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) a été créée en tant qu'une initiative-cadre, destinée à identifier et à traiter un éventail de questions. Elle expire en 2020, à moins que les négociations de l'année en cours n'aboutissent à une conclusion fructueuse. Un avant-projet est en préparation, mais certains délégués ne savaient pas si le résultat serait suffisamment ambitieux pour combler le fossé entre les capacités des pays développés et des pays en développement à gérer les produits chimiques en toute sécurité.

Un tournant décisif pour la gouvernance du climat?

En 2020, l'Accord de Paris prendra le relais du Protocole de Kyoto pour devenir le traité central régissant le changement climatique. Face à l'aggravation de l'urgence climatique et à la montée des mouvements climatiques qui nécessitent des mesures, l'Accord sera déjà mis à l'épreuve. Au lendemain de la CdP 25, que beaucoup ont considérée comme une "déception", tous les regards se tourneront vers 2020 et vers la CdP 26, prévue à Glasgow, au Royaume-Uni.

La question centrale pour bon nombre est de savoir si le processus intergouvernemental est en mesure de générer l'ambition nécessaire. Les pays sont prêts à communiquer les contributions déterminées au niveau national (CDN) nouvelles ou actualisées en 2020 : le premier test de l'architecture ascendante de l'Accord de Paris et de sa capacité à catalyser l'ambition. Si 79 pays ont jusqu'à présent annoncé leur intention de renforcer l'ambition ou l'action par le biais de leurs CDN, ces pays ne représentent que 10,5 % des émissions mondiales. La question qui se pose à présent est de savoir si le processus des CDN enverra au monde entier un signal que l'Accord de Paris est en mesure de produire des résultats ; tout relèvement significatif de l'ambition sera de bon augure pour les objectifs à long terme de l'Accord.

Certaines parties du "règlement" de l'Accord de Paris sont encore incomplètes. En 2020, les Parties continueront à essayer de finaliser une entente sur l'Article 6 qui traite des mécanismes marchands et non marchands pour l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre, après qu'aucun résultat n'ait été atteint à la CdP 24 ou à la CdP 25. La mise au point des derniers détails du cadre de transparence et des calendriers communs pour les CDN sera également à l'ordre du jour. Tout au long des négociations, les considérations d'équité continueront probablement à occuper une place importante. 2020 est l'année au cours de laquelle les pays développés se sont collectivement engagés à mobiliser conjointement 100 milliards US \$ par an pour financer les pays en développement - une promesse non tenue jusqu'à présent et qui pourrait continuer à peser sur les négociations à l'avenir.

L'année à venir

Dans l'ensemble, le déroulement de l'année sera probablement influencé par les développements politiques internes, la sensibilisation croissante du public aux questions environnementales dans de nombreux pays, et la continuation et l'intensification probables des mouvements de la société civile et de la base. Compte tenu du "décalage" perçu entre les attentes du public et les réponses reçues, et des interrogations sur la question de savoir si la gouvernance environnementale mondiale produit des résultats pour l'environnement, 2020 est une année au cours de laquelle le système pourrait encore faire ses preuves.



CHINA

SAUDI AR